

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 SEPTEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**DEL2025-99****Rapporteur : Michel BELIN**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes sur le budget principal, conformément à la nomenclature M57.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°2 au BP 2025 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 02
AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
014	7392221	FPIC 2025	38 300,00	
65	65748	Subvention de fonctionnement 2025 association AFTC	500,00	
65	6583	Jugement tribunal judiciaire de Bonneville du 19/05/2025 - Contentieux chalets de l'Espelette	17 700,00	
65	65888	Régularisation comptes 5115 et 5118 flux à l'encaissement	5 700,00	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		13 200,00
75	75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		49 000,00
		Total section de fonctionnement	62 200,00	62 200,00

Chapitre	Nature	Libellé	Envoyé en préfecture le 29/09/2025 Reçu en préfecture le 29/09/2025 Publié le ID : 074-217400852-20250925-DEL2025099-DE	
SECTION D'INVESTISSEMENT			Dénarcos Recettes SLO	
26	261	Participation de la commune au capital de la SAS HYDROELECTRICITE DU BON NANT AMONT – HYBA	200,00	
10	10222	FCTVA		200,00
		Total section d'investissement	200,00	200,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget principal 2025 telle que présentée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits ci-dessus mentionnés.

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le